CLUBS EMPLOI

CHARTE DU CLUB

1. But du Club

Le Club est créé pour donner une possibilité de formation ou de perfectionnement à la technique de recherche d'emploi et faciliter la réinsertion des chercheurs d'emploi en leur assurant une continuité dans le soutien structuré.

2. Objectifs du Club et de ses membres

La finalité du Club reste le réemploi de chaque membre. L'enthousiasme mis à développer des activités communes ne doit pas s'exercer au détriment des recherches personnelles. Au contraire, le Club doit servir d'appui à ses membres et les dynamiser.

3. Activités du Club

- a) Réunion ½ journée par semaine pour tous les membres du Club.
- b) Aide à l'établissement de bilan personnel et professionnel.
- c) Support apporté à la technique de recherche d'emploi.
- d) Vérification et aide à la rédaction de CV, CV réduits et lettres de motivation.
- e) Simulation d'entretien d'embauche.
- f) Entretiens personnalisés avec l'animateur, si souhaité.
- g) Aide pour créer un réseau.
- h) Collecte et mise en commun d'offres d'emploi.
- i) Echange d'informations sur le statut des chercheurs d'emploi.
- j) Accueil et informations pour les nouveaux participants au Club.
- k) Diverses autres activités selon les besoins.
- Notions de communication.
- m) Comment assurer de meilleurs contacts au téléphone.

4. Animation des séances

Les structures du Club le permettent: un ordre du jour peut être adapté aux besoins immédiats des participants Le déroulement de la séance et son programme restent sous la responsabilité de l'animateur.

5. Accès aux locaux

L'accès aux locaux est strictement réservé aux membres actifs du Club. L'animateur responsable est seul à accorder une invitation exceptionnelle. Une liste de présence est remplie par l'animateur.

6. Obligations des membres

Chaque membre apporte au Club et aux autres membres du Club son soutient en fonction de ses possibilités personnelles. Il s'engage à ne formuler aucune critique vis-àvis d'un autre membre du Club.

Les membres du Club respectent une totale discrétion concernant l'identité des participants et ne divulguent pas à l'extérieur les discussions tenues durant les séances du Club.

CLUB EMPLOI

Université Ouvrière Genève (UOG), place des Grottes 3, 1201 Genève S'adresser à la réception, local "ARCADE"



A pied, à 3 minutes de la Gare Cornavin

Date et horaire

1ère séance, le lundi 23 septembre 2013, de 14h00 à 17h30, au local "Arcade".

10 séances d'une ½ journée, hors vacances scolaires.

Renseignements

Mairie de Troinex Grand-Cours 8 1256 Troinex

Tél.: 022 784 31 11 Fax: 022 784 39 08